

Formation à la conduite d'engins spécifiques – (engin de déneigement, engin spéciaux, ...)

AutoSurMesure

Formez et évaluez vos conducteurs directement sur vos engins spécifiques avec la formation Autorisation de conduite ACES EVINCEL. Adaptée à vos équipements, à leurs accessoires et aux conditions réelles d'utilisation, cette formation sur mesure permet d'acquérir les bons réflexes de conduite en sécurité et fournit à l'employeur les éléments nécessaires à la délivrance de l'autorisation de conduite.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Permettre à l'entreprise de former ses salariés à la conduite en sécurité des engins spécifiques utilisés dans le cadre de leur activité professionnelle.

Adapter la formation aux équipements, accessoires, contraintes et conditions réelles d'utilisation rencontrés sur le site de l'entreprise. Vérifier les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique des conducteurs au moyen d'une évaluation ACES individualisée.

Fournir à l'employeur des éléments objectifs et traçables lui permettant de se prononcer sur la délivrance de l'autorisation de conduite.

Réduire les risques d'accident, de collision, de renversement, de chute de charge ou de détérioration du matériel liés à une utilisation inadaptée.

Renforcer l'autonomie, la vigilance et les bonnes pratiques des conducteurs, de la prise de poste jusqu'à la mise en sécurité de l'équipement.

Répondre aux besoins de formation initiale, de remise à niveau ou d'évaluation complémentaire des salariés amenés à utiliser un engin spécifique.

Les + métier

Formation à la conduite d'engins spécifiques sur votre site : déneigement et équipements spéciaux, théorie, pratique et évaluation avant autorisation.



Public Visé

Toute personne amenée à conduire, de manière permanente ou occasionnelle, un engin spécifique dans le cadre de son activité professionnelle. La formation s'adresse aux conducteurs débutants ou expérimentés devant acquérir, actualiser ou faire évaluer leurs connaissances et leur savoir-faire en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.



Pré Requis

Aucun niveau de formation ni expérience préalable n'est exigé.

Être affecté ou destiné à être affecté à la conduite de l'équipement concerné.

Comprendre les consignes de sécurité, la signalisation et les instructions nécessaires à l'utilisation de l'engin.

Présenter des capacités physiques, sensorielles et psychomotrices compatibles avec la conduite et les manœuvres à réaliser.

Être muni des **équipements de protection individuelle adaptés**, définis par l'entreprise selon l'équipement et l'environnement de travail.

Informez EVINCEL de toute situation particulière susceptible de nécessiter une adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les caractéristiques, les principaux composants, les commandes et les dispositifs de sécurité de l'engin concerné.

Repérer les risques liés à la conduite, aux manœuvres, à la stabilité de l'équipement et à son environnement de travail.

Réaliser les vérifications de prise de poste, les contrôles visuels et fonctionnels, et signaler toute anomalie constatée.

Appliquer les règles de circulation, de positionnement, de manœuvre et de stationnement propres à l'équipement et au site d'utilisation.

Conduire et manœuvrer l'engin en sécurité, à vide et en charge lorsque cela est applicable, dans des situations représentatives de l'activité.

Utiliser correctement les accessoires et équipements interchangeables autorisés, conformément aux instructions du fabricant.

Effectuer les opérations de fin de poste, mettre l'équipement en sécurité et adopter la conduite appropriée en cas d'incident ou de dysfonctionnement.

Parcours pédagogique

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : AutoSurMesure-20260903



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Le contenu de la formation **Autorisation de conduite ACES** est adapté à l'engin spécifique utilisé, à ses accessoires, au niveau d'expérience des participants et aux conditions réelles d'exploitation de l'entreprise.

1. Cadre réglementaire et responsabilités
 - Principes applicables à la formation à la conduite en sécurité.
 - Rôle et responsabilités de l'employeur, du conducteur et de l'encadrement.
 - Conditions de délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.
 - Consignes internes, règles de circulation et prescriptions propres au site.
2. Connaissance de l'engin spécifique
 - Distinction entre **évaluation ACES**, autorisation de conduite et CACES®.
 - Identification de l'équipement, de ses caractéristiques et de ses capacités.
 - Principaux composants, commandes et organes de service.
 - Dispositifs de sécurité, avertisseurs et arrêts d'urgence.
 - Accessoires et équipements interchangeables utilisés dans l'entreprise.
 - Limites d'utilisation définies par le fabricant.
3. Identification des risques
 - Lecture de la plaque signalétique, des pictogrammes et des informations utiles.
 - Risques de collision, heurt, coïncement, écrasement ou renversement.
 - Risques liés à la stabilité, au sol, aux pentes et à l'environnement.
 - Risques associés aux charges, accessoires ou équipements embarqués.
 - Présence de piétons, d'autres véhicules ou d'obstacles.
 - Risques liés aux énergies, aux conditions météorologiques et à la visibilité.
 - Mesures de prévention et équipements de protection individuelle requis.
4. Prise de poste et vérifications
 - Consultation des documents et consignes applicables.
 - Contrôle visuel de l'état général de l'engin.
 - Vérification des pneumatiques, niveaux, flexibles, dispositifs de sécurité et organes de commande.
 - Réglage du poste de conduite et prise en compte de l'environnement.
 - Essais fonctionnels avant utilisation.
5. Conduite et manœuvres en sécurité
 - Identification et signalement des défauts ou anomalies.
 - Accès et descente de l'engin en sécurité.
 - Mise en route et prise en main des commandes.
 - Circulation en marche avant et en marche arrière.
 - Changements de direction, positionnement et franchissements autorisés.
 - Respect des distances de sécurité, priorités et limitations de vitesse.
 - Manœuvres dans des espaces représentatifs de l'activité.
6. Utilisation dans les situations de travail
 - Conduite à vide et en charge lorsque l'équipement le permet.
 - Réalisation des opérations habituelles avec l'engin concerné.
 - Utilisation des accessoires et équipements complémentaires autorisés.
 - Positionnement de l'équipement avant intervention.
 - Prise en compte des contraintes particulières du site.
 - Communication avec les piétons, signaleurs ou autres intervenants.
7. Fin de poste et conduite à tenir en cas d'anomalie
 - Adaptation de la conduite aux risques rencontrés.
 - Stationnement dans une zone adaptée.
 - Mise à l'arrêt et sécurisation de l'équipement.
 - Neutralisation des commandes et retrait de la clé, selon le matériel.
 - Vérifications de fin de poste.
 - Compte rendu des anomalies constatées.
8. Évaluation ACES
 - Conduite à tenir en cas de panne, incident, accident ou situation dangereuse.
 - Évaluation des connaissances théoriques.
 - Évaluation pratique individualisée sur l'engin concerné.
 - Vérification de la prise de poste, de la conduite, des manœuvres et de la mise en sécurité.
 - Formalisation des résultats sur une grille individuelle d'évaluation ACES.
 - Transmission des résultats à l'employeur en vue de sa décision concernant l'autorisation de conduite.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une **pédagogie active, participative et individualisée**, adaptée à l'expérience des participants, aux caractéristiques de l'engin spécifique et aux conditions réelles d'utilisation dans l'entreprise.

- Alternance d'**apports théoriques**, d'échanges avec le formateur, de démonstrations et d'exercices pratiques.
- Analyse de situations de travail, d'incidents et de risques directement liés à l'équipement concerné.
- Présentation commentée des composants, commandes, dispositifs de sécurité, accessoires et limites d'utilisation de l'engin.

Moyens pédagogiques

Formateur spécialisé en conduite en sécurité, disposant d'une expérience pratique des équipements concernés et de la prévention des risques professionnels.

Salle ou espace adapté aux apports théoriques, équipé de tables, de sièges et, selon les possibilités du site, d'un vidéoprojecteur ou d'un écran.

Supports pédagogiques numériques ou imprimés présentant :

- les responsabilités du conducteur et de l'employeur ;
- les caractéristiques et limites d'utilisation de l'engin ;
- les principaux risques liés à la conduite et aux manœuvres ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : AutoSurMesure-20260903



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Démonstration par le formateur des vérifications, manœuvres et bonnes pratiques de conduite en sécurité.
- **Mises en situation pratiques individualisées** : prise de poste, circulation, manœuvres, utilisation des équipements, stationnement et fin de poste.
- Exercices réalisés, autant que possible, sur l'équipement réellement utilisé par les participants et dans un environnement représentatif de leur activité.
- Accompagnement progressif de chaque participant, avec observation, corrections immédiates et conseils personnalisés.
- Évaluation régulière des acquis par questionnaire, exercices pratiques et débriefings collectifs ou individuels.
- Adaptation du rythme, des exercices et du niveau de difficulté en fonction des acquis et des besoins identifiés.

- les règles de circulation, de stationnement et de mise en sécurité ;
- les vérifications de prise et de fin de poste.
- Présentation et utilisation de la **notice d'instructions du fabricant**, des consignes internes, du plan de circulation et des documents techniques propres à l'équipement.
- Utilisation de **photographies, schémas, vidéos, études de cas et exemples de situations professionnelles** adaptés à l'activité de l'entreprise.
- Mise à disposition de **fiches de vérification**, check-lists de prise de poste et documents d'aide à l'identification des anomalies.
- Utilisation de l'**engin spécifique concerné**, de ses commandes, dispositifs de sécurité, accessoires et équipements interchangeables, lorsqu'ils sont prévus dans l'activité.
- Mise en place d'une **zone pratique sécurisée et balisée**, adaptée aux exercices de circulation, de positionnement et de manœuvre.
- Réalisation d'exercices avec les charges, matériels, obstacles ou situations représentatives de l'activité, lorsque cela est applicable.
- Utilisation d'un **questionnaire d'évaluation théorique** et d'une **grille individuelle d'évaluation pratique ACES**.
- Remise d'un support ou mémo pédagogique reprenant les principales règles de conduite en sécurité, selon l'organisation retenue.

Modalités de suivi

Feuille d'émargement signée par demi-journée par les participants et le formateur afin d'attester de l'assiduité.

Suivi individualisé de la progression tout au long de la formation au moyen de questions orales, de mises en situation, d'exercices pratiques et de corrections commentées.

Observation continue des pratiques de conduite lors des prises de poste, déplacements, manœuvres, opérations spécifiques et mises en sécurité de l'équipement.

Grille individuelle de suivi et d'évaluation ACES, renseignée par le formateur, permettant de tracer les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique acquis.

Traçabilité de l'équipement utilisé, de ses éventuels accessoires, des conditions de réalisation de la formation et des éventuelles restrictions d'utilisation.

Remise d'une **attestation individuelle de fin de formation et d'évaluation ACES**, précisant l'équipement concerné, la durée de la formation et les résultats obtenus.

Recueil de l'appréciation du participant au moyen d'un **questionnaire de satisfaction en fin de formation**.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur spécialisé en conduite en sécurité des équipements de travail, disposant d'une expérience technique, pratique et pédagogique adaptée à l'engin spécifique concerné. Il maîtrise les risques, les commandes, les dispositifs de sécurité, les vérifications et les conditions d'utilisation de l'équipement. Il réalise les apports théoriques, les exercices pratiques et l'évaluation individuelle ACES en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.



Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation porte sur les **connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité**. Son contenu est adapté à l'équipement concerné, à ses accessoires et aux conditions réelles d'utilisation.

- **Évaluation diagnostique en début de formation** permettant d'identifier l'expérience du participant, sa connaissance de l'équipement et ses besoins particuliers.
- **Évaluation formative continue** lors des apports théoriques, des démonstrations et des exercices pratiques.
- **Évaluation théorique finale**, réalisée sous la forme d'un QCM ou d'un questionnaire portant notamment sur les responsabilités du conducteur, les risques, les vérifications, les règles de circulation et les consignes de sécurité.
- **Évaluation pratique individualisée sur l'équipement concerné**, comprenant notamment :
 - la prise de poste et les vérifications visuelles et fonctionnelles ;
 - l'identification et l'utilisation des commandes et dispositifs de sécurité ;
 - la conduite, la circulation et les manœuvres représentatives de l'activité ;
 - l'utilisation des accessoires ou équipements interchangeables, lorsqu'elle est prévue ;
 - le stationnement, la mise en sécurité et les opérations de fin de poste ;
 - la conduite à tenir en cas d'anomalie, d'incident ou de dysfonctionnement.
- Les résultats sont consignés sur une **grille individuelle d'évaluation**, avec identification des compétences acquises, des éventuelles restrictions et des points nécessitant un complément de formation.
- En cas de résultat insuffisant, des exercices correctifs ou une formation complémentaire sont préconisés avant toute nouvelle évaluation.
- Une **attestation de fin de formation** précisant l'équipement utilisé et les résultats obtenus est remise au participant et à l'employeur.

Moyens à mettre en oeuvre

Le client fournit un engin spécifique conforme et en état de fonctionnement, sa notice d'instructions, ses accessoires, les documents de vérification applicables, une zone d'évolution sécurisée, les charges ou matériels nécessaires aux exercices, ainsi que les EPI des participants. Il met également à disposition les consignes internes, le plan de circulation et un espace adapté aux apports théoriques. L'indisponibilité ou la non-conformité du matériel peut empêcher la réalisation de l'évaluation pratique ACES.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Les besoins doivent être signalés dès l'inscription afin que le référent handicap EVINCEL puisse étudier les adaptations pédagogiques, matérielles ou organisationnelles nécessaires. Compte tenu des exercices de conduite et de l'évaluation pratique ACES, les aménagements doivent rester compatibles avec les exigences de sécurité, l'utilisation effective des commandes et la réalisation des compétences essentielles prévues au programme. Pour une formation en intra-entreprise, l'accessibilité des locaux, de l'équipement et de la zone d'évolution est étudiée avec le client.



Durée

7.00 Heures

Effectif

1 Jour **2 à 8** participants

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : AutoSurMesure-20260903



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



Contactez-nous !

**Le service Formation
Responsable pédagogique**

Tél. : 0478225898

Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : AutoSurMesure-20260903



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427